



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte et prevention

Question écrite n° 11114

Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le grand nombre d'accidents domestiques. Sachant que les accidents domestiques entraînent presque le double de deces par rapport aux accidents de la route, il lui demande quelle est actuellement la politique appliquee en matiere de prevention d'accidents domestiques.

Texte de la réponse

Le ministere de la sante est, depuis longtemps, conscient du probleme des accidents domestiques. C'est pour cette raison qu'il a mis en place depuis de nombreuses annees avec l'Union Europeenne, un systeme permanent de recueil des accidents domestiques de sport et de loisirs, denomme : le systeme EHLASS (European Home and Leisure Accident Surveillance System). Ce systeme base sur un recueil hospitalier existe egalement dans d'autres pays europeens. Il fonctionne en France depuis 1986, sur la base de huit hopitaux (Annecy, Aix-en-Provence, Besancon, Bethune, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Reims, Vannes). Il est fort d'une base actuelle de donnees de 250 000 cas et permet ainsi, d'analyser d'une facon fine, la typologie des accidents et leurs circonstances, ceci, afin d'avoir une action plus ciblee et donc plus efficace. Depuis la mise en place de ce systeme le ministere a deja publie de tres nombreux fascicules thematiques (50 fascicules) sur des themes aussi varies que : les accidents de tondeuses a gazon et de barbecues, les chutes, les brulures, les accidents dus au mobilier urbain, les accidents dans les aires de jeux, dans les cours de recreation, les accidents de VTT, les traumatismes craniens, etc. Il travaille egalement en relation etroite avec la direction generale de la consommation, de la concurrence et de la repression des fraudes ainsi qu'avec la commission de securite des consommateurs, afin de leur apporter des donnees statistiques sur les accidents et envisager avec eux, eventuellement, la modification des produits ou de certaines normes de securite. Le ministere soutient egalement des actions de prevention dans des domaines extremement varies et, par le financement du comite francais d'education pour la sante, contribue largement a diffuser les informations sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11114

Rubrique : Accidents domestiques

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 1994, page 676

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2309